

Fiche de poste Moniteur/Monitrice d'Escalade

Nature de l'emploi : CDI Temps complet ou partiel, temps de travail annualisé à étudier, assorti d'une période d'essai de 2 mois.

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2018, voir plus tôt

Modalités du poste :

- Groupe de Classification = Technicien groupe 4, évolution à projeter dans la durée.
- Salaire de base = 1 770.39 € brut / mois (mise à jour 1^{er} avril 2018)
- Durée de travail = 1 575 heures / an (35 heures par semaine) ou contrat temps plein modulé, temps partiel à discuter
- Lieu de travail habituel = Départements du Cantal et Puy de Dôme, avec une présence d'au moins deux jours par semaine (en moyenne sur le mois) au siège du comité, possibilité de travail à distance, déplacements nombreux (encadrements en clubs, équipement, entraînements, ouverture de voies, expertise SNE/SAE,...).
- Répartition du temps de travail = Conformément au point 5.3.2. de la convention collective : personnel non cadre itinérant. Un programme prévisionnel trimestriel sera établi.

Les temps de trajet (hormis pour les 2 journées par semaine sur le siège du comité) sont comptabilisés en temps de travail.

- Maximum de 18 week-ends travaillés par année civile.
- Frais de déplacements : pas pris en compte pour le travail habituel pour le siège du comité (2 jours par semaine). Calculés au départ du lieu d'habitation, sur la base des taux en vigueur, sauf mise à disposition véhicule du comité.
- Remboursement des frais de nourriture et d'hébergement sur la base du barème FFME.

Qualification requise :

DE JEPS SPÉCIALITÉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION ESCALADE EN MILIEUX NATURELS, BEES Escalade.

Examen des autres qualifications possibles, notamment DEJEPS mention Entraînement Sportif, autres qualifications possibles.

Titulaire du permis B.

Rattachement du poste : Relation hiérarchique : Président du Comité Territorial du Puy de Dôme de la Montagne et de l'Escalade, assistant de direction.

Relation de collaboration : Président (e) (s) des commission (s) équipement, compétition et assistant de direction, agents d'accueil et de développement, équipe technique régionale (salariés, CTR).

Missions

Mettre en œuvre les actions de développement fédéral du Comité Territorial :

- Développement de la pratique escalade : encadrement de séance d'escalade en salle, sur mur mobile et sur site naturel, auprès de tous publics, y compris les actions de promotion de l'activité et de préparation à la compétition, en particulier auprès des clubs.
- Dynamiser le développement des structures artificielles d'escalade, conseils.
- Dynamiser le développement des sites naturels d'escalade, réalisation de chantiers d'ouverture de sites nouveaux et

Comité Territorial du Puy-de-Dôme de la Montagne et de l'Escalade

22 ter, impasse Bonnabaud – 63000 Clermont-Ferrand - Tél / Fax : 04.73.29.24.71.

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports – SIRET 440 477 246 00021 – APE 913E

Membre du Comité Départemental Olympique (C.D.O.S.)

d'entretien des sites existants.

- Autres missions : travail d'équipe avec les autres salariés du comité Territorial et de la ligue (Equipe Technique Régionale), dans le cadre de la convention de coopération.
- Compréhension forte et connaissance approfondie du fonctionnement des instances fédérales.
- Maîtrise avérée de la construction d'un cycle pédagogique, avec objectifs et progression.
- Maîtrise des différentes palettes de l'entraînement moderne en escalade de bloc, difficulté et vitesse.
- Capacité avérée d'écoute et de collaboration relative au travail en équipe.
- Capacité avérée à la communication en distinguant une communication interne et externe.
- Application d'un devoir de réserve et de loyauté.
- Maîtrise des outils numériques

Procédure de recrutement du (de la) candidat (e) :

- CV + lettre de motivation à envoyer au siège du comité Territorial, à l'attention du président.
- Entretien où le (la) candidat (e) aura l'occasion de présenter (format au choix : oral, document écrit, vidéo projection etc...) sa propre mise en œuvre des missions décrites ci-dessus, ou ses idées et contributions quant à la manière de le faire.

Comité Territorial du Puy-de-Dôme de la Montagne et de l'Escalade

22 ter, impasse Bonnabaud – 63000 Clermont-Ferrand - Tél / Fax : 04.73.29.24.71.
Association 1901 agréée par le Ministère des Sports – SIRET 440 477 246 00021 – APE 913E
Membre du Comité Départemental Olympique (C.D.O.S.)